



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
18.02.2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, SABY, Mrs RAYNAL, DE GUALY, KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

N° 14/15

Absents : Mr MARTY, Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr RASKOPF, Mmes BORIES (excusée), BONNÉ, Mrs BALOUP, DELBES, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Secrétaire : Mme BORELLO.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Delpoux

**PERIMETRE DE
PROTECTION
AUTOUR DES
RESSOURCES EN
EAU POTABLE SUR
LE CHAMP
CAPTANT DE
SABANEL –
DEMANDE
D'OUVERTURE
ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 mai 1994 lançant la procédure des captages d'eau,

Vu l'avis des services concernés,

Vu le rapport de Mr REY Jacques, hydrogéologue qui a établi un rapport d'expertise et a donné un avis sanitaire favorable pour l'utilisation du champ captant de Sabanel aux fins d'alimentation en eau potable publique,

Considérant qu'en application de la législation en vigueur, la Déclaration d'Utilité Publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau, afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle,

Considérant que la commune a mené à bien la phase administrative de la procédure et doit effectuer les travaux de protection de la ressource,

Considérant qu'une aide financière peut être accordée pour les travaux de mise en forme en conformité et de matérialisation du périmètre sur le terrain,

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

SOLLICITE auprès de la Préfecture l'ouverture, en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des prélèvements et des périmètres de protection du champ captant de Sabanel

SOLLICITE l'ouverture de l'enquête parcellaire correspondante

PREND l'engagement :

- de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages et de réaliser les travaux nécessaires
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires aux frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages

SOLLICITE le concours financier le plus élevé possible de l'Etat, du Conseil Général et de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour l'ensemble des dépenses entraînées par cette procédure

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la constitution des dossiers relatifs aux prélèvements d'eau et à la mise en place du périmètre de protection des captages.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 26 mars 2014
Jacques LASSERRE
Maire

